

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 décembre 2013

Conseillers présents ou représentés : Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON**, Alain **COMBE**, Christian **LOYNET** (pouvoir de Bruno **VERDIER**), Robert **MERIAUDEAU** (pouvoir de Jean-Valentin **WOJCIECHOWSKI**), Catherine **PERRIN-JANAIS** (pouvoir de Pascal **AVRILLEUX**), Bernard **PERTICOZ**, Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER**.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, sauf pour le point 11 ci-dessous a :

1. **autorisé** le maire à payer, au titre de l'investissement, pour l'année 2014, des factures jusqu'au quart des sommes inscrites en 2013 au budget général et au budget de l'eau. Cette délibération est identique à celles prises pour les années antérieures ;
2. **mis en non-valeur** des factures pour les années antérieures à 2010, au titre du budget général (pour 332,33 euros), au budget de l'eau (pour 790,53 euros), et procédé à un effacement de dettes pour des factures impayées déclarées irrécouvrables par les services de la perception (86,85 euros pour le budget général et 170,88 euros pour le budget de l'eau) ;
3. **rechargé le compte 65**, du budget de fonctionnement par prélèvement sur le compte « dépenses imprévues » à hauteur de 12 000 euros. Il s'agit donc d'un transfert de compte à compte ;
4. **attribué** au vu des difficultés sociales actuelles une subvention de 300 euros à la Banque alimentaire de l'Ain et de 300 euros aux « Restos du Cœur » ;
5. **donné mission** au maire de lancer le marché de consultation d'entreprises pour le lotissement communal de La Lince dès que le cabinet de géomètres aura finalisé le dossier ;
6. **accepté la demande de GRDF** visant à l'installation d'antennes de télérelève des consommations de gaz. Celles-ci seront installées à partir de 2016... Le maire est autorisé à signer une convention à ce titre avec GRDF ;
7. **engagé des discussions** quant aux conditions d'affectation de l'ancienne salle des fêtes aux associations. Un règlement intérieur sera proposé et soumis au Conseil municipal au cours d'une de ses prochaines réunions ;
8. **pris note** du classement de la baignade du plan d'eau de Glandieu pour l'année 2013. Cinq prélèvements ont été réalisés par les services de contrôle. La baignade est classée dans la catégorie «Eau de Bonne qualité » ;
9. **pris connaissance** des préconisations de la DDT pour le projet de « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics » ;
10. **discuté de la gestion du camping** et chargé Bernard **PERTICOZ** de prévoir une modification des tarifs de la régie notamment en cas de consommations électriques pendant la période froide ;
11. **accepté par 9 voix pour et 2 abstentions** de consentir aux salariés municipaux ne résidant pas dans la commune des tarifs de location de la salle des fêtes identiques à ceux offerts aux habitants de la commune ;
12. **souscrit** une action supplémentaire au capital social de la SEMCODA ;
13. **accepté d'engager la procédure** de déclassement d'une petite partie d'une voie communale se terminant en impasse, à Cordon-La Pierre, dans la propriété **OGIER**. Les droits d'accès aux parcelles communales du sommet de Surcours seront préservés. Le maire est chargé de la conduite de cette procédure de déclassement ;
14. **décidé** d'engager la procédure de reclassement au titre de l'ancienneté pour une salariée municipale ;
15. **entendu un rappel du maire** sur la mise en application de la récupération au bénéfice de la commune de biens « vacants et sans maître » engagée en juillet 2013. Le conseil aura à délibérer sur cette question au cours de sa prochaine réunion fixée au mercredi 8 janvier 2014 ;
16. **pris note du relogement en urgence**, dans un bâtiment municipal d'une famille victime de l'incendie de sa maison d'habitation.
17. **décidé de la publication** des allocutions prononcées le samedi 23 novembre 2013 pour l'inauguration de la Cité de l'Enfance, de façon à rendre hommage à Madame la Sous-Préfète Chantal Guélot, à Monsieur le Président du Conseil général le Sénateur Rachel Mazuir et à Monsieur Albert Fontaine Président de la CAF « oubliés » dans le bref compte-rendu paru dans le quotidien que certains habitants de la commune lisent régulièrement.

Compte-rendu rédigé par le maire, Robert **MERIAUDEAU**,
à partir des notes prises par le secrétaire de séance Bernard
PERTICOZ et publié après validation par les membres du
Conseil municipal.